

Procès-verbal du conseil syndical du S.M.A.V.A.A

du Lundi 17 Juin 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix-sept juin, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures 00, à la Grange du Chambord à Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain-GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Date de convocation : 03 Juin 2019

Présents avec voix délibérative :

MM. : GUILLEMAIN Jean-Sylvain (Président du SMAVAA et délégué de la Communauté de Communes Cœur de Berry) BAILLY Michel (Cœur de Berry), MORNAY Alain (Cœur de Berry), PERREAU Olivier (Cœur de Berry), AUJARD Bernard (Cœur de Berry), BALON Jean (CCPI), PALLAS Jacques (CCPI), PERRIN Bruno (CCPI), AUDEBERT Eric (FerCher), BONNET Michel (FerCher), GUESNARD Yves (CCPI), BAUCHER Bernard (Cœur de Berry), BABLIN Charles (CCPI)

Présents sans voix délibérative : 2

Mme ADELAINÉ Aimie (Chargée de mission), Mme BERNARD Elodie (Secrétaire du SMAVAA)

Absents excusés :

MM : LEVEQUE Dominique (Cœur de Berry), POINTEREAU Rémi (Cœur de Berry), VAN REMOORTERE Eric (Communauté de Communes Champagne Boischaut), GIBERT Jany (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry), TOUZELET Jean-Claude (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)

Mmes : BELLUROT Nadine (CCPI), HOVASSE-PRELY Elisabeth (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) SAUGET Nicole (Communauté de Communes Champagne Boischaut)

Absents :

Mme LE FELIC Anne-Elisabeth (CCPI)

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance :

M. BAILLY Michel

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de présents avec voix délibérative : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 13

Point n°1/Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 08 Avril 2019 :

Le compte-rendu a été transmis par mail à tous les délégués titulaires et suppléants le 06 Mai 2019.

Discussions :

M. GUILLEMAIN demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du 08 Avril et demande si tout le monde l'a bien reçu. Il n'y a pas de remarques particulières.

Le procès-verbal de la réunion du 08 Avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n°2/Vote de la Décision Modificative N°1 :

M. GUILLEMAIN propose de voter une décision modificative pour régulariser le paiement des « taxes et produits irrécouvrables des collectivités locales-Admission en non-valeur » d'une valeur de 333.91 euros sur la ligne 61524 (Bois et Forêts). Pour se faire 400 euros sera enlevé sur cette ligne (bois et forêt) et une ligne 654 (pertes sur créances irrécouvrables) sera créée avec un budget de 400 euros sur la ligne.

A l'unanimité des membres présents la Décision Modificative N°1 est approuvée.

Point n°3/Point sur l'Etude Bilan du contrat :

Mme ADELAINÉ Aimie explique que l'étude Bilan est une étude qui vise à faire le point sur le Contrat Territorial Arnon 2015-2019. Cette étude permettra de réaliser une évaluation technique, sociale et financière des actions menées entre 2015 et 2019/2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Arnon Aval. Cette étude sera l'occasion de faire un diagnostic général des milieux aquatiques et de faire une esquisse d'un nouveau programme d'intervention.

Discussions :

M. GUESNARD pose la question sur les impacts du bilan du contrat. Mme ADELAINÉ répond que ce bilan est préparatoire pour un éventuel futur contrat 2021-2025. Mme ADELAINÉ explique que l'Agence de l'Eau met la pression car la durée intercontrat ne doit pas être supérieure à deux ans. L'idée de groupe de travail en bureau a été émise pour le prochain contrat. Afin de faire face à cet intercontrat, il est nécessaire de faire les démarches rapidement et d'ouvrir des lignes pour mettre en place des actions en 2020-2021.

M. GUESNARD demande comment le prochain contrat sera subventionné. M. GUESNARD témoigne que l'Agence de l'Eau subventionne moins car le contrat territorial de l'eau potable dont il est membre n'est pas renouvelé. M. GUILLEMAIN répond que les subventions sur l'entretien ne dépasseront pas les 30%. Mme ADELAINÉ explique que le prochain contrat territorial se fera sur 6 ans et une contractualisation sur 3 ans. Mme ADELAINÉ attire l'attention du conseil sur le fait que l'entretien courant ne sera pas voir plus subventionné par l'Agence de l'Eau et que se sera au Syndicat de faire des choix pour le subventionnement de ces travaux. Mme ADELAINÉ ajoute que pour les subventions de l'Agence de l'Eau il y aura trois taux avec un maximum de 70%. M. GUILLEMAIN rappelle que les riverains ont longtemps payé une taxe. Le problème de l'invasion de la berce du Caucase a été abordé. Il a été émis la possibilité de prendre contact avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour trouver de nouveaux financements).

M. PERRIN aborde le sujet de la Renouée du Japon et que le problème vient de la Théols. M. GUILLEMAIN répond qu'il y a des moyens qui peuvent être mis en place pour gérer l'invasion de la Renouée du Japon.

Il est possible de mettre en pâturage des moutons, cette solution est testée sur le territoire de Reuilly et les résultats sont bons.

Une autre solution a attiré aux pouvoirs cosmétiques de la plante. Une entreprise venant de s'implanter sur Vierzon fait des recherches pour extraire des racines, des produits pour la cosmétique. Il s'agit de l'entreprise Labo Hème. M. GUILLEMAIN propose de prendre contact

avec cette entreprise.

Enfin il pourrait être mis en place un fauchage répété. Avec cette solution, Mme ADELAINÉ rappelle que cette méthode demande une procédure lourde : mettre en place un criblage, puis du géotextile avec une bâche puis de la terre végétale.

Concernant la berce du Caucase, Mme ADELAINÉ rappelle qu'il y a une exigence envers les prestataires retenus pour cette mission. La désinfection et la rigueur sont indispensables car le contact avec la sève est très urticant.

M. PALLAS aborde le sujet de l'autorisation d'une association de circuler en canoë-kayak sur l'Arnon, le départ se faisant de la propriété communale. M. PERREAU indique que son moulin est en photo sur le site du loueur. M. GUILLEMAIN demande de rencontrer les dirigeants de l'association de canoë-kayak. M. PALLAS demande à ce qu'une note soit faite à ce sujet.

M. PALLAS aborde le fait qu'il y a des arbres en travers de l'Arnon sur la commune de Saint Georges Sur Arnon. Il a été convenu que M. PALLAS donne les coordonnées des propriétaires et M. GUILLEMAIN propose de mettre en place un courrier cosigné mairie/syndicat pour l'entretien de ces embâcles. M. BAUCHER demande de faire un courrier aux propriétaires pour les arbres. M. AUJARD formule le souhait d'avoir la même procédure.

Point n°4/Restitution des Marchés Publics Travaux :

Mme ADELAINÉ expose les candidats retenus lors de l'analyse des offres du 16 Mai 2019.

Le lot 1 a été attribué à la société ASER, le lot 2 à l'entreprise MILLET, les lots 3 et 6 à l'entreprise TARVEL, le lot 4 à l'association LE RELAIS et le lot 5 à l'entreprise RENIER.

Mme ADELAINÉ fait le constat qu'il y a eu un retard dans les notifications dû à l'importance du nombre de candidatures en l'occurrence 11 candidatures pour ce nouveau marché public.

Discussions :

M. GUESNARD pose la question de savoir si l'augmentation du nombre de candidature est liée à la dématérialisation. Mme ADELAINÉ répond que c'est fort possible étant donné qu'avec la dématérialisation les entreprises ont connaissance des appels d'offres au niveau national et qu'elles ont la possibilité de déposer leur candidature d'où le fait qu'on a eu beaucoup de réponse de l'Indre et du Loir et Cher pour ce marché.

Point n°5/Point sur les contentieux :

Affaire Monnerie :

M. GUILLEMAIN a fait un rappel de l'affaire Monnerie pour les nouveaux arrivés. Il Le syndicat a été condamné à versé 35000 euros à M. MONNERIE car les travaux n'avaient pas été jugé conformes aux attentes. Il a redéposé une demande pour que le syndicat refasse des travaux. Le référé a été rejeté par le Tribunal Administratif.

Discussions :

M. GUESNARD a demandé si le référé a été rejeté est ce que ça veut dire que l'affaire est close. M. BAILLY a demandé si on avait reçu un document officiel que l'affaire était close. M. GUILLEMAIN a répondu que le délai pour un recours était dépassé mais que M. MONNERIE peut redéposer une autre demande sous un autre motif.

Affaire La Chaponnière :

M. GUILLEMAIN a fait également un rappel de l'affaire Baudin (affaire de la Chaponnière). Au départ les demandes de M. BAUDIN étaient avant tout au sujet de l'eau potable. M. BAUDIN a fait une demande auprès du syndicat d'eau potable. M. MORNAY (Président du syndicat d'eau potable) sur le secteur de Saint Hilaire a fait mettre l'eau à la maison de M. BAUDIN. M. BAUDIN veut qu'il

maintenant qu'il y ait de l'eau dans le bief. Le maire de Vierzon demande un temps de réflexion pour les suites à donner à l'affaire, on est en attente d'une réponse.

Discussions :

M. PALLAS a énoncé le point que le syndicat n'était pas propriétaire des pelles. M. PERREAU est très inquiet pour son bief si les pelles sont enlevées. Il demande à ce que le bras soit remis comme à l'origine. Il est à noter que le barrage ne fait pas partie des ouvrages étudiés à l'heure actuelle.

Point n°6/ Point Communication :

Mme ADELAINÉ a expliqué le fonctionnement d'une pêche électrique (scientifique) à Saint Georges Sur Arnon. Le poisson se dirige vers l'endroit où il y a le plus de courant d'où la facilité de les capturer pour pouvoir noter les dimensions pour voir l'évolution de l'espèce sur le lieu. Il a été exposé le fait que le bief sert de zone de fraye pour les petits brochets.

Mme ADELAINÉ a présenté les pochoirs en lien avec le printemps de l'écologie et la semaine des rivières.

Discussions :

M. BAILLY a répondu qu'il était difficile de mobiliser les gens.

Le 04 Juin 2019 a eu lieu une animation en rapport avec la semaine des rivières sur la commune de Saint Georges Sur Arnon avec la mise en place d'une pêche scientifique. Une vingtaine de personnes a répondu à l'invitation.

Le 06 Juin 2019 a eu lieu une visite du site de Saint Georges Sur Arnon par la 3 CLE (Commission Locale de l'Eau).

L'animation auprès des scolaires 2018-2019 a débuté par la classe de Saint Ambroix le 24 Mai dernier. L'animation auprès de la classe de Méreau aura lieu le 2 Juillet prochain. Une demande d'intervention pédagogique en classe pour l'année scolaire prochaine a été proposée.

Discussions :

M. BAILLY a demandé pour quel niveau était adapté cette animation. Mme ADELAINÉ a répondu pour des classes de CM1-CM2.

M. BAUCHER s'est proposé pour mettre en place une séance d'animation à l'école de Brinay. La deuxième classe sera proposée ultérieurement. Proposition d'une école de quartier de la commune de Vierzon.

Point n°7/Actualités du Syndicat :

Le syndicat a déménagé le 17 Avril dernier au 2 Route de Quincy dans les locaux de l'ancienne perception de Lury sur Arnon propriété de la mairie. Mme Elodie BERNARD a pris ses fonctions le 15 Avril 2019.

Le syndicat a reçu le nouveau véhicule de service un Dacia DUSTER le 9 Mai 2019.

Un suivi de la population de triton a été effectué par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) sur la commune de Méreau.

Discussions :

Une question a été posée à savoir si le fait d'avoir une population de triton palmé avait une signification. Mme ADELAINÉ a répondu que c'était signe que le milieu était de bonne qualité.

Une autre question a été relatée qui concerne la provenance des tritons. Mme ADELAINÉ a émis l'hypothèse avec des œufs sur les pattes des oiseaux ...

Le syndicat a participé aux premières rencontres sur la biodiversité organisées par le PETR anciennement pays de Bourges, Pays de Vierzon et SIRDAB. Mme ADELAINÉ a donné des explications sur l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) (cf présentation).

Mme ADELAINÉ a eu comme information pendant la présentation de l'ARB que 18 terrains de foot sont artificialisés (bétonnage, imperméabilisation des sols ...) tous les jours soit 13 Hectares.

Point n°8/ Questions diverses :

Discussions :

M. PALLAS a demandé d'être destinataire de la présentation du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

M. PERRIN a demandé d'où viennent les crédits du PETR : région, FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)...

L'étude des ouvrages a été abordée. Mme ADELAINÉ a listé les différentes possibilités au vu du problème de quantité d'eau de l'Arnon : une modélisation en prenant en compte le niveau basse et moyenne eau ou suspendre l'étude et attendre les hautes eaux.

Discussions :

M. GUESNARD a émis le fait que ce sera forcément après la saison estivale mais difficile de savoir quand car on est tributaire de la météo et donc de la pluie. M. GUESNARD a demandé qu'il faille avancer sur le projet avec le moins de surcoût possible. Mme ADELAINÉ a informé les membres du conseil qu'elle enverra un mail pour avoir un ordre de budget que le projet représente. Le bureau se réunira rapidement afin de prendre une décision.

M. BAILLY a abordé le sujet du barrage de Fussay.

Discussions :

M. BAILLY demande une barrière pour sécuriser le barrage de Fussay.

Délibération concernant la vente de l'ancienne voiture (Berlingo)

Après avoir délibéré, le conseil syndical par :

13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- donne son accord au Président pour la vente du 4*4 Berlingo
- autorise le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette transaction.

Le Président est autorisé par le conseil syndical à vendre le 4*4 Berlingo.

La séance est levée à 11h45.

Validé le 30-11-2013

Le Président : Jean-Sylvain GUILLEMAIN



